

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2024**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 20h05*

**Présents :**

MM. MOSER Antoine, HUMM Kévin, STARCK Régis et SIMON Olivier  
MMES FIMBEL Katia, WAFFLARD Stéphanie, GOEPFERT Marie-Line, CARL Christelle, JURET Josiane  
et SUTTER Anne-Catherine

**Absents excusés :**

MM. ALLEMANN Christian, CHEVAL Guy et LUDWIG Claude  
MME BAUMLE Myriam

**Absents non excusés :**

/

**Procuration :**

2 procurations

- M. ALLEMANN Christian à Mme FIMBEL Katia
- Mme BAUMLE Myriam à Mme WAFFLARD Stéphanie

**Secrétaire de séance :**

Mme Katia FIMBEL

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/04/2024
2. Nomination au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint
3. Adhésion aux différentes commissions
4. Point personnel
5. Attribution de nom voirie communale
6. Acquisition parcelle de terrain
7. Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)
8. Questions financières
9. Chasse
10. Compte-rendu des commissions
11. Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et des procurations données.

## **POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11/04/2024**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Il fait lecture de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui mentionne que le procès-verbal des séances du conseil municipal n'a pas lieu d'être approuvé par l'ensemble des membres. Le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le valider. De ce fait, l'approbation du PV du 11/04/24 n'est plus demandé.

Toutefois le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections.

## **POINT 2 – NOMINATION AU POSTE DE 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Monsieur le Maire évoque les élections complémentaires qui se sont déroulées le 27/04/2024. Il mentionne que les candidats élus sont :

- Mme Marie-Line GOEPFERT
- Mme Christelle CARL
- M. Antoine MOSER
- M. Régis STARCK
- M. Olivier SIMON

Le conseil municipal est donc au complet.

Il indique que la commune a le droit de nommer 4 adjoints. Pour le moment il y en a 2 en poste.

Le volume des travaux et projets à venir jusqu'à la fin du mandat sont conséquents. De ce fait, Monsieur le Maire souhaite nommer un adjoint supplémentaire (3<sup>ème</sup>).

Monsieur Antoine Moser, candidat élu aux élections complémentaires se porte candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Monsieur le Maire demande si d'autres personnes du conseil municipal désire se porter candidat. Aucune autre personne se présente. Monsieur le Maire convie donc les membres de conseil à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint par vote secret. Il précise que les personnes ayant une procuration doivent voter 2 fois.

L'ensemble des membres du conseil municipal se rendent à l'urne. Le dépouillement s'effectue par Mme Katia Fimbel et Mme Christelle Carl.

A l'issue de ce vote, M. Antoine Moser est élu au poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint par 11 voix pour et 2 blancs.

Monsieur le Maire présente ses félicitations à son nouvel Adjoint.

## **POINT 3 – ADHESION AUX DIFFERENTES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire indique que plusieurs commissions sont en place par thématique. Lors de l'installation du conseil suite aux élections municipales, chaque membre élu a intégré une commission.

Monsieur le Maire affiche et fait lecture des différentes commissions (tableau ci-dessous). Il indique aux nouveaux élus de nous communiquer leur souhait quant à leur intégration parmi une ou plusieurs d'entre elles.

Mme Juret demande à Monsieur le Maire s'il est possible de quitter une commission à laquelle elle est membre pour des raisons de disponibilités. Il lui est indiqué que oui. Mme Juret par conséquent se retire de la commission des affaires sociales et culturelles.

Délégués auprès de SLA	M. Denis WIEDERKEHR Mme Katia FIMBEL
Délégués auprès du Syndicat des Brigades Vertes	Mme Katia FIMBEL M. Christian ALLEMANN
Syndicat des Communes Forestières du Haut-Rhin	M. Guy CHEVAL

Délégué auprès du Syndicat Départemental d'Electricité	M. Claude LUDWIG
Commission des Bâtiments Communaux	M. Christian ALLEMANN Mme Katia FIMBEL Mme Myriam BAUMLE
Commission des Voies et Réseaux, gestion du cimetière, des chemins ruraux, de l'environnement, de la forêt, consultative de la chasse	M. Denis WIEDERKEHR M. Christian ALLEMANN Mme Katia FIMBEL M. Claude LUDWIG M. Guy CHEVAL M. Kévin HUMM Mme. Myriam BAUMLE
Gestion/location de la salle polyvalente et de la halle de la liberté	M. Denis WIEDERKEHR M. Claude LUDWIG
Commission des affaires sociales et culturelle	M. Denis WIEDERKEHR Mme Katia FIMBEL Mme Anne-Catherine SUTTER Mme Myriam BAUMLE M. Guy CHEVAL Mme Stéphanie WAFFLARD Mme Josiane JURET
Commission de rédaction du bulletin communal	Mme Katia FIMBEL Mme Anne-Catherine SUTTER Mme Myriam BAUMLE M. Guy CHEVAL Mme Stéphanie WAFFLARD Mme Josiane JURET
Conseil d'école-commission périscolaire	Mme Katia FIMBEL Mme Myriam BAUMLE
Responsable des ouvriers communaux	M. Christian ALLEMANN
Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires	M. Christian ALLEMANN
Commission de suivi du regroupement centre de premier intervention (CPI)	M. Christian ALLEMANN
Commission des finances	M. Denis WIEDERKEHR Mme Katia FIMBEL M. Christian ALLEMANN M. Claude LUDWIG M. Guy CHEVAL M. Kévin HUMM
Commission des constructions	Mme Katia FIMBEL M. Christian ALLEMANN Mme Myriam BAUMLE M. Claude LUDWIG

Les nouveaux élus demandent des précisions quant aux missions qui affèrent aux différentes commissions

Après plusieurs échanges, ils décident d'adhérer aux commissions de la manière suivante :

M. Antoine MOSER	-Commission des Bâtiments Communaux -Commission des Voies et Réseaux, gestion du cimetière, des chemins ruraux, de l'environnement, de la forêt, consultative de la chasse
Mme Marie-Line GOEFFERT	- Commission des affaires sociales et culturelle
Mme Christelle CARL	-Commission de rédaction du bulletin communal - Conseil d'école-commission périscolaire
M. Régis STARCK	- Commission des Bâtiments Communaux - Commission des Voies et Réseaux, gestion du cimetière, des chemins ruraux, de l'environnement, de la forêt, consultative de la chasse - Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires - Commission de suivi du regroupement centre de premier intervention (CPI)
M. Olivier SIMON	- Syndicat des Communes Forestières du Haut-Rhin - Commission des Bâtiments Communaux - Commission des Voies et Réseaux, gestion du cimetière, des chemins ruraux, de l'environnement, de la forêt, consultative de la chasse

#### **POINT 4 – POINT PERSONNEL**

##### **4.1 : Remplacement suite départ à la retraite**

Monsieur le Maire annonce que Roland Baumann part à la retraite le 1er octobre 2024.

Il indique qu'à ce jour, nous avons 2 agents techniques à temps complet et 1 agent à temps partiel.

Il propose de demander à Olivier Schmitt (qui est à temps partiel) de passer en temps complet.

Il sera dans un premier temps stagiaire pendant 1 an puis titularisé si rien ne s'y oppose. Avant cela, il terminera son contrat actuel (pour le moment il est mis à disposition par le centre de gestion jusqu'au 30/04/2025). A cette date un avenant sera fait à son contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la stagiairisation et titularisation de Olivier Schmitt à temps complet.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

##### **4.2 : Gestion des salles de la commune**

Monsieur le Maire donne la parole à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Fimbel qui rappelle que Mme Anita Willer, 3<sup>ème</sup> Adjointe élue lors de la mise en place du conseil municipal en 2020 gérait les salles de la commune.

Depuis son départ, la partie administrative est gérée par le secrétariat. La partie préparation du matériel, visite des salles, états des lieux est réalisé par Mme Fimbel ou le secrétariat. Le nettoyage est effectué par notre agent d'entretien et le grand nettoyage annuel lui, est effectué par une société extérieure et qui intervient également après certaines locations.

Elle indique qu'elle gère depuis 2020 le fleurissement des bacs à fleurs de notre commune, ce qui représente une grosse charge de travail. Elle était aidée par une personne résidant dans la commune qui pour raison de santé n'a plus pu effectuer cette mission. Elle a été remplacée de manière bénévole par une personne de son entourage et qui gère parfaitement bien cette mission depuis ce jour. Elle soulève également la partie scolaire notamment l'accompagnement des élèves avec le bus ainsi que la gestion du service minimum à fournir aux élèves en cas de grève. Pour le moment, ces tâches incombent à notre agent d'entretien.

Une personne habitant la commune à savoir Mme Isabelle Baumann a proposé ses services pour la gestion de toutes ces missions. Le secrétariat continuera à effectuer les tâches administratives. Il est précisé que si nos agents techniques ont des besoins quelconques qui sont dans ses capacités, elle se rendra disponible pour les aider et les soulager. Cette personne sera rémunérée à l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve le recrutement de Mme Isabelle Baumann pour la gestion des salles, du fleurissement du village, de la gestion du service minimum obligatoire et de l'accompagnement du transport scolaire.  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **POINT 5 – ATTRIBUTION DE NOM VOIERIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle loi demande aux communes d'attribuer un nom de rue à toutes les ruelles et voies communales.

Pour notre commune, la seule voie qui ne porte pas de nom est celle aménagée il y a peu de temps, à savoir celle qui fait la jonction entre la rue de Hésingue et la rue Wilson.

M. Moser propose d'intégrer à cette décision les élèves d'Attenschwiller en leur demandant de nous faire part de propositions de noms. Une demande en ce sens va être faite aux institutrices. Les noms seront présentés lors du prochain conseil municipal et il y aura vote pour valider le nom choisi. L'élève qui a proposé le nom retenu sera récompensé d'un petit geste de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve la participation des élèves d'Attenschwiller quant à la proposition de noms de rues.  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **POINT 6 – ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité des rues de Paris et Charles de Gaulle.

Dans le cadre de ce projet, il y a lieu d'acquérir un petit bout de terrain. Les propriétaires sont d'accord pour nous le vendre. Le bureau d'étude nous a indiqué qu'il serait nécessaire que l'on nous cède environ 40 m<sup>2</sup>. Le géomètre s'est rendu sur place pour effectuer l'arpentage. La commune doit se rapprocher d'un notaire pour la rédaction de l'acte de vente. Monsieur le Maire précise que cette parcelle dépend d'un terrain constructible et qu'à ce jour le montant estimé pour ce type d'acquisition est moyenné à 20.000 €/are. Nous devons donc verser au propriétaire un montant de 8.000 €. Monsieur le Maire propose que Maître Hassler, Notaire, se charge de l'ensemble des démarches pour le compte de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve l'acquisition de 40 m<sup>2</sup> dans le cadre de l'aménagement de la sécurité des rues Charles de Gaulle et Paris  
Approuve la nomination de Maître Hassler, Notaire, afin de se charger de la rédaction de l'acte de vente et tous documents afférents  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINT 7 – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D’INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)**

Monsieur le Maire indique que nous avons réceptionné une demande de Saint-Louis Agglomération (SLA) pour statuer sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d’Information des Demandeurs (PPGDID). Il s’agit d’un document-cadre d’orientations en matière d’attributions de logements sociaux.

Ce plan a pour ambition de faciliter l’accès au parc social en simplifiant les demandes de logement et en améliorant leur gestion et traitement. SLA qui représente ses communes membres a participé à la création de ce projet car la recherche d’un logement à prix abordable devient de plus en plus difficile pour beaucoup de catégorie de concitoyens. Le conseil municipal est interrogé s’il souhaite que SLA nous représente et il est précisé que la commune sera informée de l’ensemble des démarches effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

Approuve d’être représenté par SLA

Approuve le PPGDID

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINT 8 – QUESTIONS FINANCIERES**

### **✦ 8.1 : Aménagement impasse rue Wilson à côté du restaurant « le Cosy »**

Monsieur le Maire indique au conseil que l’aménagement de toutes les ruelles de la commune sont faites. La seule qui n’a pas été jusqu’à présent réalisée est le tronçon entre M. Schneider René et le Restaurant Le Cosy. A l’heure actuelle celle-ci est pleine de trous et de rustines. Le restaurateur qui est propriétaire d’une partie participerait aux financements à hauteur de la surface qui lui appartient.

Un devis nous a été transmis basé sur la surface qui nous concerne par la société Wiedmer pour un montant de 8.320,00 € HT soit 9.984,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

Approuve l’aménagement de la ruelle entre le restaurant et M. Schneider René

Approuve le devis de l’entreprise Wiedmer pour un montant de 8.320,00 € HT soit 9.984,00 € TTC

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **✦ 8.2 : Site internet**

Monsieur le Maire donne la parole à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Fimbel qui indique qu’avec Stéphanie et Anne-Catherine elles se sont entretenues avec 2 sociétés pour revoir le site internet de la commune qui est ancien, pas attrayant et pas simple à l’utilisation

La 1<sup>ère</sup> entreprise reçue est In Connexion qui est à l’origine du site actuel créée il y a une vingtaine d’années et la seconde est Astérium qui a déjà créée des sites pour des communes voisines.

Elles nous ont transmis des devis :

⇒ In Connexion pour un montant de 2.574,00 € HT soit 3.088,80 € TTC qui comprend l’installation, création des chartes graphiques, intégration et reprise des modules en place (photos, visuels...) et une formation de 2h.

⇒ Astérium pour un montant de 8.150,00 € HT soit 9.780,00 € TTC. Les prestations proposées sont les mêmes que celles de In Connexion mais il faudra ajouter 400,00 € pour la formation.

Différents échanges et comparaisons se font quant à la différence de prix entre les 2 sociétés.

Il est bien précisé que notre site internet n'est qu'une vitrine et non pas une plateforme de paiement ou autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la révision du site internet de la commune

Approuve le devis de l'entreprise In Connexion pour un montant de 2.574,00 € HT soit 3.088,80 € TTC

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### 8.3 : Modules cuisine salle polyvalente

Monsieur le Maire laisse la parole à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Fimbel qui rappelle que la salle polyvalente à une trentaine d'année et la composition de la cuisine aussi. Les modules qui composent cette cuisine sont de ce fait très anciens. Il est proposé d'en remplacer quelques-uns.

Des devis ont été demandés aux sociétés Start Cuisine et Schafferer qui en amont se sont rendus sur site. L'idée principale est de pouvoir cuisiner sur place avec un four fonctionnel. Les plaques de cuissons sont également à changer. L'entreprise Start Cuisine propose de mettre des grosses plaques adaptées pour les grandes casseroles et de mettre un mitigeur mais également une table de soubassement pour stocker les ustensiles. En ce qui concerne l'entreprise Schafferer, elle propose une plaque vitrocéramique qui, après discussion, n'est pas idéale pour l'utilisation à venir. Il est précisé que Start Cuisine effectuera une reprise de certains modules qui sont actuellement en place. Il est proposé d'ajouter aux modifications déjà évoquées le remplacement du lave-vaisselle en optant pour une machine dont l'ouverture est frontale.

Monsieur le Maire ajoute qu'en cas d'acceptation du devis de chez Start Cuisine, société implantée dans notre commune, la tva sera récupérable à hauteur de 16,40 %. En cas d'acceptation du devis de la société Schafferer, la tva ne sera pas récupérable.

Il est précisé qu'en cas de maintenance ou intervention, la société Start Cuisine pourra plus facilement se rendre disponible.

Il est ajouté qu'un devis supplémentaire a été demandé à la société Start Cuisine pour un 2<sup>ème</sup> réfrigérateur 600L pour la Halle Liberté pour un montant de 1.360,00 € HT soit 1.632,00 € TTC

⇒ Start Cuisine pour un montant total (modules + frigo) de 18.913,00 € HT soit 22.695,60 TTC

⇒ Schafferer pour un montant de 17.212,24 € HT soit 20.482,57 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le changement des modules qui composent la cuisine de la salle polyvalente

Approuve le devis de l'entreprise Start Cuisine pour un montant total (ensemble des modules SP + frigo HL) de 18.913,00 € HT soit 22.695,60 TTC

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Mme Fimbel suggère qu'une commission devra se réunir pour statuer sur de nouveaux tarifs de location des salles, prenant en compte les nouveaux modules et l'augmentation des charges fixes qui incombent la commune.

### 8.4 : Subvention exceptionnelle Collège des 3 Pays

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention exceptionnelle par le Collège des 3 Pays d'Hégenheim. Un voyage scolaire est organisé et l'un des collégiens y participant réside dans la commune.

Il précise que la commune, pour de telle demande, a octroyé un montant de 36,00 €/élève. Il propose de verser le même montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve de verser une participation exceptionnelle de 36,00 pour le collégien concerné par ce voyage scolaire et résident à Attenschwiller.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### ✚ 8.5 : Subvention exceptionnelle Lycée Mermoz

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention exceptionnelle par le Lycée Mermoz de Saint-Louis. Un voyage scolaire est organisé et 2 lycéens qui sont concernés résident dans la commune.

Il rappelle que pour des demandes identiques, la commune avait octroyé un montant 36,00 €/élève. Il propose de verser le même montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve de verser une participation exceptionnelle de 36,00 € / élève concerné par ce voyage scolaire et résident à Attenschwiller soit un total de 72,00 €

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### ✚ 8.6 : Subvention Volant 3 Frontière (V3F)

Monsieur le Maire fait lecture au conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de 1.300,00 € que l'association locale V3F a faite pour un soutien à leur participation aux plays-off.

Plusieurs échanges entre les membres s'effectuent autour de cette demande. Ce point est ajourné le temps de savoir combien de licenciés de cette association habitent notre commune.

#### ✚ 8.7 : Subventions annuelles associations internes et externes

##### ➤ 8.7.1 : Associations internes à la commune

Monsieur le Maire rappelle, à l'appui du tableau ci-dessous que chaque année une subvention est octroyée aux associations ayant leur siège social dans la commune

ASSOCIATIONS LOCALES	2023	2024
Amicale Sapeurs-Pompiers	600 €	600 €
Société de Musique Liberté	600 €	600 €
Société des Arboriculteurs	600 €	600 €
Société des Aviculteurs	600 €	600 €
Association Sportive de Basket	600 €	600 €
Dry Ratzer	600 €	600 €
Chorale Liederkrantz	600 €	600 €
Chorale Sainte Cécile	600 €	600 €
Vélo Club Union Cycliste	600 €	600 €
Association Zuckerpflimle Bandi	600 €	600 €
JBS Brasseurs	600 €	600 €
UniSons	600 €	600 €

Fashtaklika	600 €	600 €
V3F (Badminton)	600 €	600 €

Il est précisé que chaque association locale contribue à l'achat d'une gerbe du 11 novembre, un montant de 10,00 € leur est déduit à la subvention

Monsieur le Maire propose qu'une commission soit installée pour travailler sur les bases et caractéristiques pour fixer les montants à verser aux associations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessus au titre de l'année 2024.

➤ 8.7.2 : Subventions annuelles associations externes

Monsieur le Maire expose, à l'appui du tableau ci-dessous que chaque année une subvention est octroyée aux associations nous faisant demande d'un soutien financier pour contribuer à leur cause.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2023	2024
APALIB	420 €	746 €
APAMAD	1.150 €	404 €
RESTO DU CŒUR	300 €	300 €
AFAPEI	120 €	120 €
UFDSB	100 €	100 €
UDSP	420 €	480 €
CHIEN GUIDE DE L'EST	0 €	60 €
AMIS DE LUPPACH	0 €	60 €
ASSOCIATION SEPIA	0 €	60 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessus au titre de l'année 2024.

Dans ce point, Monsieur le Maire ajoute que l'association de basket fête cette année ses 60 ans et, pour cet évènement il est convié à la réception qui sera donnée avec ses Adjoints. Il précise que cette association recense 140 licenciés dont 75 d'entre eux sont de notre commune et que les équipes ont connues divers palmarès durant toute cette période.

Il poursuit en précisant que cette association est très active dans la commune malgré les difficultés financières qu'elle a pu connaître notamment en période du Covid-19. Pendant cette phase, elle a même engagé ses deniers personnels pour qu'elle puisse continuer à exister. A ce jour, cette association présente un déficit de 14.000,00 € lié principalement à la pandémie mais également aux manifestations qui ne peuvent plus se faire car les moyens financiers et humains sont manquants. Les gestionnaires de l'association ont fait des demandes de subventions à divers organismes qui, pour le moment n'ont fait aucun retour. La commune a également été sollicitée pour une participation. Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2.000,00 € à l'Association de basket de la commune au titre de son engagement et son investissement. Différents échanges s'effectuent entre les membres en soulevant notamment qu'il s'agit de l'association ayant le plus grand nombre de licenciés résidents dans la commune et que les équipes sont bien classées au niveau régional.

Monsieur le Maire explique qu'en complément de cette proposition faite au conseil il s'est rapproché de plusieurs entreprises pour les solliciter quant au versement d'une subvention à certaines associations de la commune qui sont en difficulté mais qui sont investies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Approuve de verser une participation exceptionnelle de 2.000,00 € au titre de leur investissement et engagement au sein de la commune  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINT 9 – CHASSE**

### **🚩 9.1 : Sociétaire**

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de la part du locataire de chasse du lot n°3 qui nous sollicite quant à la nomination d'un nouveau sociétaire de chasse dont la candidature nous a été jointe. L'ensemble des documents fournis sont complets sous réserve de l'avis favorable de la fédération de chasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Donne son agrément à cette candidature d'un nouveau sociétaire de chasse au lot n°3, sous réserve de l'avis de la fédération de chasse et suivi des formations nécessaires.  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

### **🚩 9.2 : Référent**

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de la part du locataire de chasse du lot n°2 qui nous sollicite quant à la nomination d'un nouveau référent de chasse dont la candidature nous a été jointe. Dans ce cas également l'ensemble des documents fournis sont complets sous réserve de l'avis favorable de la fédération de chasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Donne son agrément à cette candidature d'un nouveau référent de chasse au lot n°3, sous réserve de l'avis de la fédération de chasse et suivi des formations nécessaires.  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINT 10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

La parole est donnée à Madame FIMBEL qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée le 06/05/2024.

## **POINT 11 – DIVERS**

### **🚩 11.1 : Remerciements**

Monsieur le Maire fait lecture du mail des Sapeurs-Pompiers qui nous remercie pour la subvention exceptionnelle au titre de la participation à la réception pour la remise des diplômes des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Cette aide avait été validée lors du précédent conseil municipal.

### **🚩 11.2 : Elections complémentaires**

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.

Il indique qu'il y aura lieu, comme à toutes les élections, de tenir le bureau de vote. Pour cela, les membres du conseil sont sollicités pour compléter un tableau qui indique leur présence durant cette journée.

#### ✚ 11.3 : Participation départ à la retraite

Monsieur le Maire propose de mettre en place une cagnotte pour le départ à la retraite de Roland Baumann. Les modalités seront vues lors d'un prochain conseil municipal.

#### ✚ 11.4 : Voyage séniors

Monsieur le Maire donne la parole à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Fimbel, qui présente les différentes propositions transmises par notre voyageur habituel pour l'excursion des séniors du mois de septembre. Parmi les 3 propositions exposées, le conseil municipal a, à l'unanimité validé l'une d'entre elles.

M. Moser, 3<sup>ème</sup> Adjoint, a remarqué qu'aux déchets verts des planches ont été déposées. Cette situation se reproduit très régulièrement et il serait nécessaire de réfléchir à une manière de limiter ces dépôts sauvages qui incombent par la suite à nos agents techniques. Monsieur le Maire précise qu'il en informe à chaque fois Saint-Louis Agglomération dont c'est la compétence. Il est précisé également que lorsqu'il pleut, l'accès y est difficile d'où le dépôt fait juste à côté de la clôture ou près du portail. Du gravillonnage avait déjà été posé mais celui-ci est parti. Un portique ou un élément similaire fixe pourrait être peut-être envisagé. Il est communiqué que la compétence de la déchetterie va être modifiée.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 28 juin 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.

*Fimbel*

*Moser*